

I
M
P
O
R
T
A
N
T

Bergerac, le 6 juillet 2023.

Assemblée Générale des sections de l'ODG
**SECTIONS des AOC Bergerac/Côtes de Bergerac-Monbazillac-Montravel-
Pécharmant-Rosette-Saussignac – Côtes de Duras - IGP Périgord**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'assemblée générale des sections de la Fédération des Vins de Bergerac et Duras, reconnue Organisme de Défense et de Gestion par l'INAO, **ouverte à tous les déclarants de récolte ayant revendiqué des vins à AOC Bergerac, Côtes de Bergerac, Côtes de Montravel, Haut-Montravel, Monbazillac, Montravel, Pécharmant, Rosette, Saussignac en 2022 et à jour de leurs cotisations**, se tiendra le

Mardi 25 juillet 2023 à 16h00 (1)
Espace Culturel d'Eymet
27, avenue de la Bastide 24500 EYMET

Cette réunion a pour principal objectif de fixer les conditions de production annuelles et les cotisations pour la campagne 2023/2024.

Le document ci-joint est indispensable pour émarger dans chacune des sections auxquelles vous adhérez (l'information est précisée sur le document).

Présentez-vous **avec** ce document à l'émargement à partir de 15h45 ; vous pouvez aussi l'utiliser pour donner votre pouvoir à un autre producteur de la même section.

Ordre du Jour :

- Adoption du compte rendu du 29 juillet 2022.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2023, actualité INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2023 et projet de la réserve Interprofessionnelle.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2023/2024, vote.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section (voir modalités au dos).
- Actualités nationales et locales.
- Projets des sections en cours.
- Présentation du projet de Dénomination Géographique Complémentaire (DGC) par les représentants de la section Bergerac.
- Questions diverses.

A l'issue de l'AG, la DDT et la Chambre d'Agriculture procéderont à la remise des médailles du CGA 2023 et Joël Lajonie pour celui du Concours de Bergerac. Merci d'amener une bouteille du vin médaillé à la FVBD ou le jour même pour une dégustation de l'amitié.

En vous remerciant pour votre engagement pour les AOC du Bergeracois, Veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Conseil d'Administration, le Président,
Eric CHADOURNE.

PJ/1 document d'émargement-pouvoir

(1) : Conformément à l'article 11 des statuts, si le quorum n'est pas atteint une nouvelle assemblée générale est convoquée le même jour à 16h30 et délibère quel que soit le nombre de participants.

Modalités diverses

Documents de l'AG :

Les différents documents de l'AG sont disponibles sur le site internet de la FVBD, en particulier le compte-rendu de l'AG 2022.

Renouvellement des comités de section :

Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section

Le tableau ci-dessous reprend le détail de ce renouvellement par section et par année. Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecté. Dans d'autres cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

	tiers sortants						RI (minimum)			solde		
	2023	2024	2025	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	9	11	11	31	23	8	48	32	16	-17	-9	-8
Monbazillac	8	8	7	23	17	6	24	16	8	-1	+1	-2
Montravel	2	6	4	12	10	2	15	10	5	-3	0	-3
Pécharmant	4	2	3	8	7	1	9	6	3	-1	+1	-2
Rosette	0	3	1	4	4	0	6	6	0	-2	-2	0
Saussignac	2	3	3	8	8	0	9	8	1	-1	0	-1
Côtes de Duras	6	6	7	19	7	12	24	13	11	-5	-6	+1
IGP Périgord	3	3	1	7	5	2	9	8	1	-2	-3	+1

Nous vous rappelons que le comité de section a pour rôle l'animation de la section mais les décisions restent du ressort de l'AG de section ou du Conseil d'Administration (selon les dossiers).

Vous pouvez vous présenter lors de l'AG mais une candidature préalable par courrier est souhaitable afin de préparer au mieux le renouvellement. Tous les membres renouvelables ont été contactés par courrier.

Elections des administrateurs :

Rappel de l'article 20 des statuts : « Elle (la section) élit pour 3 ans ses représentants au conseil d'administration de l'ODG, lors d'une réunion annuelle et selon la répartition prévue à l'article 26 des statuts. »

Ce renouvellement se fera lors de l'AG de la FVBD en janvier 2024.